

Commune de Vendincourt

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire Mardi 29 mai 2018, 20h00

Lieu : Halle polyvalente, salle du 1^{er} étage

L'assemblée, convoquée par tous-ménages ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 19 du mercredi 16 mai 2018, est ouverte par le Président des assemblées, Marcel Challet, devant 25 personnes.

Stéphane Siess et Vincent Falbriard sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévue sur les convocations.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

- Aucune demande de modification du PV de l'AC du 27 février 2018 n'est parvenue au bureau communal. Marcel Challet demande si quelqu'un dans la salle souhaite une modification du PV de la dernière assemblée. Aucun membre de l'assemblée ne se prononçant en ce sens, le Président passe au vote à main levée.

Le Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 février 2018 est accepté à l'unanimité.

2. Discuter et approuver les comptes 2017 ; voter les dépassements budgétaires ;

Rapporteurs : Eric Gerber, Conseiller communal et Annick Filipetto, caissière

EG : Cette année, les comptes 2017 présentent un bénéfice de Fr. 19'174.46. Pour rappel, le budget 2017 prévoyait un déficit de Fr. 9'470.-.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Voici les principaux éléments ayant influencé ces comptes 2017 :

- Excédent de produits du compte forestier : Fr. 27'476.- ;
- Aménagement du studio dans l'ancien bureau postal : moins-value de Fr. 13'000.- ;
- Impôts gain capital, immobilier, loterie : + Fr. 31'801.70 ;
- Les fuites d'eau nous causent passablement de soucis. En effet, les frais liés aux

fuites d'eau ont explosé ; ils représentaient Fr. 81'169.55 en 2017. Par chance, la grande partie de ces frais a pu être refacturée car dans presque tous les cas, il s'agissait de fuites survenues chez des particuliers. En réalité, il n'est resté que Fr. 400.- à la charge de la commune. Nous remarquons une situation complètement inversée aujourd'hui ; depuis le début de l'année, toutes les fuites sont à charge de la commune.

- La consommation d'eau est encore un autre problème : le service des eaux présente un excédent de charges de Fr. 36'873.-. Cela est notamment dû à une grande différence entre les m³ d'eau achetés au SEV et les m³ d'eau que nous refacturons. On ne trouve pas d'explications à ce phénomène. En parallèle nous avons acheté pour Fr. 17'000.- de nouveaux compteurs ; ces derniers, plus performants nous permettront de récupérer quelques m³ d'eau. Le plus vieux compteur qui a été changé ce printemps datait de 1968.
- Aide sociale en 2017 : nous avons eu plus de revenus et moins de dépenses, d'où différence de Fr. 32'000.- en notre faveur. Les charges de ce compte dépendent du nombre de personnes aidées.
- Au 1^{er} janvier 2018 nous n'avions plus aucune personne au bénéfice de l'aide sociale. Par contre, aujourd'hui, au 29 mai nous en avons déjà sept ! Je lance un appel aux propriétaires et leur demande d'être vigilants à ce niveau-là ; ne pas louer systématiquement leurs appartements à des personnes au social.
- Variations d'impôts : nous avons pour Fr. 44'674.65 de diminutions pour les personnes physiques. Nous avons cependant pour Fr. 15'782.75 de produits en plus dans les impôts ordinaires. La tendance est à la diminution pour les rentrées d'impôts de l'année à venir.
- Nous avons également renégocié l'ensemble de nos dettes et avons fait Fr. 6'000.- d'économies en intérêts.
- Bâtiment de l'école : nous n'avons rempli qu'une seule fois la citerne de mazout, d'où une économie de Fr. 6'800.- en combustible (merci au réchauffement climatique).

En conclusion, nous pouvons affirmer, sans être trop pessimistes, que dans les années à venir, les coûts liés au social augmenteront, les rentrées d'impôts diminueront, le Service des eaux devra se réguler, s'équilibrer.

La parole est ensuite donnée à Annick Filipetto. La Caissière commente, à l'aide du beamer, les comptes 2017 présentant un bénéfice de Fr. 19'174.46. (voir 'Annexe') ainsi que les dépassements budgétaires (voir 'Annexe').

La parole est donnée aux citoyens :

Gauthier Corbat : quelles sont ces classes spéciales ? Annick Filipetto : c'est par exemple la première année scolaire sur deux ans ; pour ces enfants-là, c'est le cercle scolaire qui prend en charge les déplacements en taxi jusqu'à Porrentruy.

Jean-Marc Roy : comment est calculé ce versement de la commune à l'Etat de Fr. 172'551.45 pour les œuvres sociales ? Est-ce par rapport à la capacité financière/contributive de la commune ? Non, c'est un autre calcul qui est fait par le

Canton. Si je simplifie, il faut additionner les charges du Canton dans ce domaine avec les charges des communes, le tout réparti d'après le nombre d'habitants.

Marcel Challet : quant aux travaux d'entretien des chemins de la Sablière et des Grisettes, leur réfection avait été votée lors de l'assemblée communale de l'automne dernier.

Patrick Corbat : ne pourrait-on pas envoyer la facture pour la taxe sur les micropolluants de Fr. 9.-/habitant en même temps que celle pour l'eau propre ou l'eau usée ? Cindy Siess : pour le moment, mettre tout sur la même facture, c'est compliqué, car tantôt on facture par propriétaire, tantôt par compteur et là ce serait par ménage... mais à voir sur le long terme. Sinon, vous pourriez mettre plusieurs factures dans la même enveloppe.

Cindy Siess : la première facturation des micropolluants a été faite dans l'urgence... A l'avenir, nous pourrions éventuellement la mettre dans la même enveloppe que la facture des ordures ménagères mais le risque de mettre tout dans la même enveloppe c'est que les gens paient tout sur le même compte et cela devient compliqué pour notre caissière.

Jean-Marc Roy : la différence entre les m³ d'eau achetés et ceux refacturés, ce sont des pertes d'eau dues aux fuites ? EG : c'est un phénomène incompréhensible ! Nous refacturons 45'000 m³ mais pour les 60'000 m³ restants, certes nos installations sont vétustes, certes nous utilisons une partie de cette eau pour la halle polyvalente, l'école ou les autres bâtiments communaux mais cela n'explique pas une telle différence ! MM : pourtant nous faisons régulièrement des contrôles de nuit sur le réseau d'eau. A savoir que la perte sur le réseau d'eau est de 13% pour notre commune, ce qui est jugé acceptable pour le Canton.

EG : une nouvelle ordonnance cantonale impose un investissement sur l'eau. Pour Vendlincourt, cela équivaldra à multiplier par trois le prix du m³ d'eau actuel...

Les représentants de la commission de vérification des comptes étant absents ce soir, il est demandé à la secrétaire, Valérie Tantardini, de lire le rapport de vérification des comptes daté du 17 mai 2018 et signé par les trois vérificateurs, soit : Chantal Etter, Jean-Paul Henz et Henri Piquerez.

Par ce rapport, les trois vérificateurs demandent à l'Assemblée communale d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à la caissière, Mme Annick Filipetto, avec remerciements pour son excellent travail et sa disponibilité.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

- Acceptez-vous les dépassements budgétaires 2017 tels que présentés ?

Les dépassements budgétaires 2017 sont acceptés à l'unanimité.

- Acceptez-vous les comptes communaux 2017 présentant un bénéfice de Fr. 19'174.46?
- **Les comptes communaux 2017 présentant un bénéfice de Fr. 19'174.46 sont acceptés à l'unanimité.**

3. Discuter et approuver l'admission au droit de cité communal présenté par Monsieur Vujadin Vrekic, domicilié à Vendlincourt ;

Rapporteur : Aline Burkhalter, conseillère

Vujadin Vrekic a déposé une requête visant à l'obtention de la naturalisation suisse, respectivement du droit de cité cantonal et communal.

Vujadin est né le 29 septembre 1996 en Serbie. Il est arrivé en Suisse (à Vendlincourt) en 1999. Il est le fils de Goran et Verica Vrekic. Vujadin travaille à l'usine Bélet en tant qu'opérateur sur machines automatisées. Il est très bien intégré à Vendlincourt. Il fait partie du groupe des jeunes et il joue du football au FC Vendlincourt ; on lui demande juste de marquer un peu plus de buts !

Les Autorités communales vous recommandent vivement de lui accorder le droit de cité communal.

La parole n'étant pas demandée, le Président demande à Vujadin Vrekic de quitter la pièce puis nous passons au vote à main levée :

- Approuvez-vous l'admission au droit de cité communal présenté par Monsieur Vujadin Vrekic, domicilié à Vendlincourt ?

L'octroi du droit de cité de la commune de Vendlincourt à M. Vujadin Vrekic est accepté à l'unanimité.

M. Vujadin rentre dans la pièce et est accueilli par applaudissements. Il remercie l'assemblée communale pour sa décision.

4. Prendre connaissance du décompte suivant :

Aménagement d'un studio dans les locaux de l'ancien bureau de poste situé à la « Route Principale 8 » ;

Rapporteur : Eric Gerber, conseiller, à l'aide du beamer

L'année passée nous vous avons présenté un devis pour l'aménagement d'un studio dans l'ancien bureau postal. Le devis se montait à Fr. 40'000.-.

Ce soir, nous vous annonçons que le coût effectif des travaux d'aménagement de ce studio est de: Fr. 26'918.- d'où moins-value de Fr. 13'082.- ! En effet, une grande partie des travaux notamment le démontage de l'ancien bureau de poste, la peinture intérieure, la pose de la cuisine, le raccordement des égouts de la cuisine et de la douche, le déplacement de la porte, etc... ont été réalisés par notre employé communal, M. Yvan Hengy, avec l'aide d'un migrant. L'entreprise Filipetto doit encore refaire la façade extérieure. Aujourd'hui ce studio est reloué.

Jean-Pierre Wermelinger : les heures qu'Yvan Hengy a passées à faire ces travaux font-elles partie de ce décompte ? EG : non, elles ne sont pas comptées ; on aurait pu faire une imputation interne au niveau des comptes mais ça ne change pas grand-chose. Et non, notre cantonnier n'a pas délaissé une partie de son travail pour faire ces travaux ; avec son aide à la voirie ils ont profité de la période creuse pour entreprendre ces aménagements. Les coûts effectifs de Fr. 26'918.- ne comprennent donc pas le travail d'Yvan Hengy.

EG : nous ne devons pas voter pour la consolidation de ce décompte car nous ne sommes pas passés par voie d'emprunt.

5. Information du Conseil communal sur le projet « Patinoire » qui fera l'objet d'une votation populaire le 1^{er} juillet 2018 ;

Rapporteur : Alain Sulliger, Maire, à l'aide du beamer

Ce projet « patinoire » est un sujet clivant qui fait couler beaucoup d'encre. Vous êtes certainement déjà au courant que le conseil communal de Vendlincourt s'est prononcé en faveur de ce projet. L'assemblée du SIDP, compte tenu des enjeux, a souhaité passer par les urnes ; la votation populaire sur le projet « patinoire » aura lieu le 1^{er} juillet prochain ; c'est un plus pour la démocratie. Contrairement à ce que l'on entend dire, l'Ajoie a envie d'être ambitieuse mais pas luxueuse ! Je ne suis pas jurassien mais je suis émerveillé et je salue le courage et l'audace du Jura ! Nous devons saluer les ambitions et les soutenir mais on n'a rien sans rien ! En chiffres, pour notre commune, la contribution pour la patinoire passerait de Fr. 5'800.- annuellement à Fr. 15'300.-.

La parole est donnée aux citoyens :

Charly Corbat remercie vivement M. le Maire pour sa bonne présentation et il ajoute : on va voter 2 fois et 2 fois « OUI » ! Le fait de passer par une votation populaire c'est certes plus démocratique mais nous avons quand même une épée de Damoclès sur la tête ! Car il faut savoir que le HC Ajoie est aimé mais jaloué. Le HCA ne cache pas ses craintes, ce n'est pas sûr que cela passera comme une lettre à la poste... Quand vous dites que le projet a plus de chance par la voie des urnes et bien que le Bon Dieu vous entende ! Une séance d'information publique aura lieu demain à Cornol à 20h00 avec le comité du SIDP et Claude Hêche.

Jean-Marc Roy : les Fr. 676'280.- de charges nettes c'est pour la patinoire actuelle ? C'est exact ! Marcel Aubry : il y a beaucoup de petits travaux d'urgence à faire et au bout du compte cela coûte cher.

Patrick Corbat : le coût de fonctionnement net est de Fr. 258'700.- auxquels il faut ajouter les frais sur la dette. L'impact financier (intérêts, amortissements et exploitation) sur les communes propriétaires à travers le SIDP, est estimé à Fr. 885'000.- par année pour deux surfaces de glace alors que ladite charge est aujourd'hui de Fr. 680'000.-.

Annick Filippetto : Fr. 15'000.- par an en comparaison à ce que nous payons pour le social

ou d'autres travaux, ce n'est rien du tout pour notre commune !

Marcel Challet : on peut voir cela autrement : si le projet passe, cela coûtera Fr. 10'000.- par année de plus à la commune.

Charly Corbat : nos juniors élites suisses de hockey sur glace doivent faire un tournoi en Amérique du Nord une année sur deux (l'autre en Europe). Avec cette 2^{ème} surface de glace aux normes nord-américaines (NHL), Porrentruy pourrait devenir un centre de formation et d'entraînement national pour des équipes nationales juniors. Ce deuxième champ de glace serait une réelle opportunité pour nos juniors ! Il faut voter 2 fois « OUI » !

EG : depuis le 17 mai dernier, d'autres fonds ont été trouvés. La Municipalité de Porrentruy donnera Fr. 990'000.- de subventions en plus (pour deux champs de glace); la Ligue de Hockey : Fr. 200'000 de plus et le Comité de soutien Fr. 230'000.- de plus. Il reste donc à trouver ou à économiser : Fr. 770'000.-.

Le risque financier du 2^{ème} champ de glace est de 2 millions. L'Ajoie doit se donner les moyens de rayonner au niveau national et même international. Le Conseil communal recommande vivement de voter 2 x « OUI » le 1^{er} juillet 2018 !

Marcel Aubry : actuellement, le club des patineurs refuse du monde par manque de glace. Le curling va faire un bond en avant dans la région avec cette 2^{ème} surface de glace car il y a un grand engouement pour ce sport également en manque d'heures de glace. Tous les utilisateurs espèrent vivement que ce projet aboutira. Les écoles mais aussi les patineurs du dimanche profiteraient de ces installations.

Les frais de fonctionnement pour les clubs seront certainement plus élevés mais en amenant plus du monde les coûts en seront diminués.

Charly Corbat : la patinoire n'a pas de dettes aujourd'hui. Il faudrait compter 5 mio pour une rénovation. Le HC Ajoie n'a pas l'intention de mettre en faillite les communes d'Ajoie. Les opposants nous ont accusés d'avoir pris le projet *Sironi* et de l'avoir donné à *Buchs et Plumey*, mais ce n'est pas le cas du tout !

Gauthier Corbat : on joue en supériorité numérique ici ce soir ! Durant les prochaines semaines, c'est à nous tous de faire passer le mot car certaines communes sont en défaveur de ce projet. Il reste un mois pour convaincre les gens car c'est un projet important pour le HC Ajoie et toute la région.

Marcel Challet : un des arguments c'est de nous faire un beau projet et que ce projet soit plafonné à 13 mio de francs ; mais qui nous garantit que ce montant sera véritablement plafonné à 13 mio et qu'il n'y aura pas un dépassement de 4 ou 5 mio à la fin du compte ?

Patrick Corbat : il n'y a pas d'assurance et dans tout projet on prend des risques.

Charly Corbat : on est allé chercher 7 mio pour les mettre dans ce projet ce n'est pas pour en faire n'importe quoi ! On pourra même économiser sur ce montant. On ne peut rien faire sans prendre des risques. Il est possible qu'il faille compter avec Fr. 500'000.- ou 1 mio de plus mais c'est le souhait de l'Ajoie et de tout le district de ne pas prendre de risques

énormes. Patrick Corbat : ce sont des spécialistes qui ont fait ce budget et ils n'en sont pas à leur coup d'essai ; même le « Rapport Daflon » arrive quasiment aux mêmes conclusions.

À noter l'aspect politique que revêt cette votation car les opposants sont des opposants politiques comme Coeuve et la Baroche.

Si les deux projets devaient être refusés il n'y aura plus de patinoire en Ajoie ? Charly Corbat : oui, c'est exactement cela, on ne peut plus jouer sur cette patinoire ; nous sommes déjà en sursis...

Vincent Falbriard : une différence de Fr. 5.- par habitant pour le 2^{ème} champ de glace ce n'est quand même pas énorme.

Charly Corbat: les équipes paieront pour venir s'entraîner là ce qui nous rapportera des recettes.

AS : pour rappel : en cas de un « oui » et un « non » on n'aura pas les subventions car elles sont liées au 2^{ème} champ de glace...

6. Divers et imprévus

Claude Hubleur

Nous savons tous que le nerf de la guerre c'est l'argent ! Une information lue dans la presse a attiré mon attention. J'ai appris que l'usine Bélet louait des locaux à Porrentruy car sa direction ne trouve pas de terrain à Vendlincourt pour s'agrandir... Ce seront des rentrées fiscales en moins pour la commune. Est-ce qu'il y a eu des tractations entre la commune et l'usine Bélet? EG : sans trahir de secret, nous avons eu, avec l'ancien conseil communal, des contacts étroits avec l'usine Bélet mais le besoin s'est avéré plus urgent que prévu. 2 ha de terrain à bâtir, ce n'est pas facile à trouver notamment à cause de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Il faut soumettre un projet bien ficelé aux autorités cantonales pour oser espérer l'aval du Service du développement territorial.

Pour information, le Conseil communal souhaite entretenir des contacts avec toutes les entreprises et artisans du village.

La parole n'étant plus demandée, le Président des assemblées lève la séance à 22h00.

Le Président
Marcel Challet

La Secrétaire
Valérie Tantardini